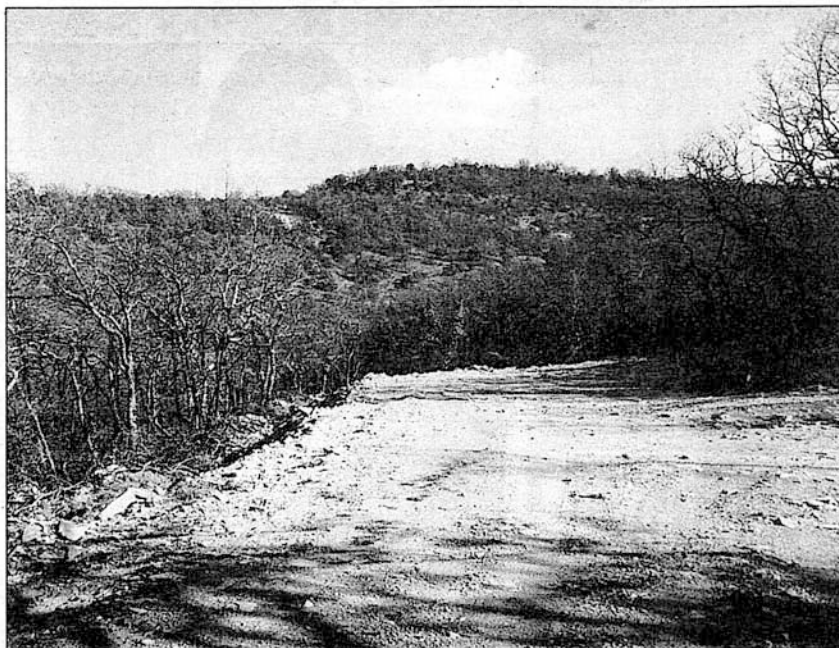


Décharge de Rochecolombe

**Abandon confirmé**

Par 65 voix contre seulement 5 et 12 abstentions, les délégués présents lors du comité syndical du SIDOMSA (Syndicat Intercommunal De traitement des Ordures Ménagère du Secteur d'Aubenas) ont approuvé la délibération portant sur le « gel » du projet de centre d'enfouissement à Rochecolombe. Cette décision met un terme, très probablement définitif au projet, débattu depuis 1998 et réellement lancé 2002.

C'est donc la fin d'une histoire, celle qui a vu de nombreux habitants de cette région se mobiliser, le plus souvent au sein de l'association Vignature, lors de nombreuses actions pendant environ 5 ans. Le début de la fin a très probablement eu lieu en décembre dernier, juste après le rendu des commissaires enquêteurs qui, bien que favorable, était sérieusement amendé. Certes, ces réserves ont été levées d'un point de vue administratif mais le risque très probable de voir la Déclaration d'Utilité Publique être cassée lors d'un encore plus probable recours devant le tribunal administratif, mais aussi le risque quasi certain de voir l'entreprise Melvitacosc partir dans la Drôme a eu raison du projet. A partir de cette date, qui coïncide avec la prise de compétence par le conseil général du PIED (Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets), des voix se sont faites entendre pour envisager d'autres solutions. La principale est donc venue du SYPP (Syndicat des Portes de Provence), qui envisage la réalisation d'un centre de traitement par méthanisa-



Le site du Devessou va rester à l'état naturel.

tion puis, à moyen terme, d'un incinérateur. Le SIDOMSA, qui pourrait bien y adhérer à la rentrée prochaine, s'est donc rapproché du SYPP, va très prochainement conclure un accord avec lui. En conséquence, les déchets ménagers du secteur d'Aubenas vont donc continuer pendant un temps à prendre la direction de la décharge de Roussas (26), avant de prendre ensuite celle de cette nouvelle unité.

Directeur de Melvitacosc et à la tête de Vignature (association d'opposants), Bernard Chevillat affiche toute sa satisfaction. Pour lui, c'est « une bonne nouvelle, une décision responsable et sage ». Elle permettra de « ne pas obérer l'avenir du hameau tout proche de Leyris et de son élevage de chevaux ». Car il l'avoue, certains clients de l'entre-

prise se sont tenus au courant de la situation et lui ont déjà exprimé toute leur satisfaction. Pour sa société dit-il encore, « c'est une très bonne chose, je suis satisfait d'avoir été entendu ».

Questionné sur le maintien à Lagorce de son entreprise, Bernard Chevillat se veut clair : « Melvita reste ». Mieux même puisque le projet d'agrandissement sur place va pouvoir ressortir, de même que celui de sa plateforme logistique en zone de Ponson Moulon à Aubenas. Quant à l'avenir de l'association Vignature, l'assemblée générale en mai prochain en décidera. Elle devrait toutefois continuer à promouvoir le développement local.

Maire de Rochecolombe, Monique Labrot se dit elle aussi « très heureuse de ce

résultat final ». A Rochecolombe, « les soucis sont terminés », à commencer par ceux qu'elle se faisait pour la rivière Ardèche. Monique Labrot se dit heureuse que l'emploi soit sauvé à Melvitacosc et que le SIDOMSA ait trouvé une porte de sortie. L'élue remercie l'association et les habitants qui se sont mobilisés contre le projet, elle remercie aussi Jean-Pierre Gaillard, Max Divol (conseillers généraux), Eric Arnou et Véronique Louis (conseillers régionaux) pour leur implication.

**Hervé BARRUHET**

Président du SIDOMSA, Alain Chanéac nous a exprimé ses réserves contre le titre utilisé en Une de La Tribune du 5 avril. Un titre qu'il jugeait à l'époque prématuré.